



RDR

Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda

Republican Rally for Democracy in Rwanda

Ihuliro Rishingiye kuri Repubulika Lihanira Demokarasi mu Rwanda

Pour un Peuple Reconcilié dans un Etat de droit - For a Reconciled People in a Rule of Law
Duharanire Ubwiyunge bw'Abanyarwanda mu Gihugu cyubahiriza Amategeko

COMMUNIQUÉ DE PRESSE NO. 8/2004

Montréal, le 26 mai 2004

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Rwanda : le RDR condamne les mesures discriminatoires introduites par la Ville de Kigali

Le RDR condamne la décision des autorités de la Ville de Kigali d'exiger un certificat de bonne conduite, vie et moeurs aux habitants des autres provinces visitant la capitale nationale rwandaise, en plus de la carte d'identité que tous les citoyens et citoyennes portent obligatoirement sur eux. Cette décision introduit la discrimination entre citoyens d'un même pays qui devraient normalement être égaux devant la loi, être égaux en dignité et en droits; elle viole la Déclaration universelle des droits humains.

En effet, dans son entrevue du 20 mai 2004 avec le journaliste Robert Walker de la radio de BBC (British Broadcasting Corporation), Monsieur Rusiha Gastone, vice maire de la Ville de Kigali chargé des affaires sociales, a déclaré que les citoyens des autres provinces n'ayant pas d'adresse fixe dans la Ville de Kigali devaient désormais présenter un certificat de bonne conduite, vie et moeurs délivrés à leur égard par les autorités locales de leurs districts d'origine pour pouvoir visiter la capitale nationale. Cette exigence s'ajoute au port de la carte d'identité nationale obligatoire pour tous les citoyennes et citoyens. Cependant, les personnes ayant une adresse fixe dans la Ville de Kigali qui se rendent dans les autres provinces rwandaises où elles n'ont pas d'adresse fixe ne présentent, sur demande des autorités policières ou autres, que leur carte d'identité obligatoire. Cette discrimination est moralement inacceptable.

Les autorités de la Ville de Kigali justifient leur décision controversée par la prétendue lutte contre le banditisme et contre les personnes cherchant à échapper aux tribunaux spéciaux gacaca du régime Kagame. Cependant, leur décision crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Le banditisme armé est le fait de ceux qui savent manier les armes. Ceux qui sont plus susceptibles de s'y livrer sont les militaires, en service ou démobilisés. Il n'y a aucune preuve que la criminalité est plus élevée dans les campagnes qu'en villes ni aucune preuve que celle dans la Ville de Kigali est principalement le fait de visiteurs ruraux sans adresse fixe.

Les autorités de la Ville de Kigali véhiculent des préjugés négatifs envers les pauvres. Le manque aigu de terres cultivables et la baisse croissante de la productivité dans le secteur agricole incitent beaucoup de pauvres ruraux à quitter les campagnes rwandaises pour chercher des opportunités d'emploi dans les villes, plus particulièrement dans la capitale Kigali. La mesure vise donc spécifiquement ces pauvres de la capitale, globalement perçus à tort comme des criminels. Or la pauvreté n'est pas un crime. Les attestations de bonne conduite, vie et moeurs n'étant pas non plus délivrés gratuitement par les autorités locales, la Ville de Kigali impose des coûts financiers supplémentaires énormes aux couches déjà plus pauvres de la population. Cela revient à leur imposer des amendes injustes pour des crimes ou délits qu'ils n'ont pas commis.

En cherchant à confiner les pauvres ruraux dans la misère des campagnes, les autorités municipales veulent institutionnaliser un apartheid économique déjà de fait et cacher les vrais problèmes au lieu de les régler. Elles cherchent des boucs émissaires pour cacher leur incapacité à combattre efficacement le banditisme armé devenu fréquent à Kigali et l'incapacité des autorités du régime Kagame à combattre efficacement la misère abjecte dans laquelle vit la majorité de la population. Les provinces rurales ne devraient pas être des prisons à ciel ouvert pour les citoyens. La Ville de Kigali doit abroger ses mesures discriminatoires sans délai.

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Pour le RDR

Emmanuel Nyemera

Vice-Président et porte-parole du RDR

info@rdrwanda.org
http://www.rdrwanda.org

Victoire Ingabire, Présidente
Postbus 3124
2280 GC, Rijswijk, Netherlands
Téléphone/Fax : 00-31-180633822

Emmanuel Nyemera, Vice-Président
Case postale 5352, Succursale B
Montréal, Canada, H3B 4P1
Téléphone: (514) 572 3466

Le RDR est membre
de l'Union des Forces
Démocratiques
Rwandaises (UFDR)